



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MOTZ	CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15	MOUXY	PERSON Armelle	
16	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
19	SAINT OURS	ALLARD Louis	
20	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

LE MONTCEL HUYNH Antoine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2024
Exécutoire le : 10 DEC. 2024
Publiée / Notifiée le : 10 DEC. 2024
Visée le : 10 DEC. 2024

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 3 décembre 2024

Le Président,
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Novelli", written over a horizontal line.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 25- Présents et représentés : 29- Votants : 29- Pour : 29- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 10/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2024

Numéro de l'acte : d5233 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241203-d5233-DE

Date de décision : 03/12/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.3. Autres